

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er} étage.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{tes}, directeurs de
l'Office de Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUYE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 13 août 1847.

Les insurgés polonais comparaissent aujourd'hui devant de prétendus juges, devant des tribunaux formés par les dominateurs de leur patrie, et contre lesquels ils se sont soulevés pour l'affranchir. On comprend la balle qui tue sur le champ de bataille, dans la lutte; mais le bourreau après la défaite, quand on s'est levé pour conquérir la liberté de son pays asservi au mépris des traités, c'est là une de ces infamies que les tyrans peuvent seuls imaginer.

Les débris de l'insurrection polonaise défendent leur vie devant les commissions militaires des trois souverains qui se sont partagé la Pologne; on les juge, ou plutôt on les condamne en même temps en Gallicie, à Berlin et en Russie; il faut comprimer l'avenir, l'empêcher d'éclorre, si l'on peut, en épouvantant le présent.

En Gallicie, ceux que les égorgements de M. de Metternich, les Chela, les Brendt et leurs acolytes n'ont pas pu massacrer, ont été entraînés, au nombre de deux cent quarante, devant un tribunal institué à Lemberg; deux nobles et un prêtre ont été condamnés à mort pour avoir pris part à l'insurrection; les deux premiers ont subi déjà le supplice de la potence; ils ont marché à la mort avec courage, à travers des rues tendues de noir, à travers une ville en deuil, appelant par un dernier cri et par un dernier vœu la liberté sur la patrie qu'ils n'ont pu rendre libre et pour laquelle ils mouraient.

Le prêtre a dû attendre la dégradation ecclésiastique, et son supplice a été ajourné jusque-là, afin que le bourreau ne porte pas la main sur le ministre de la religion. Avant de lui passer la corde au cou, on trouvera quelque évêque complaisant qui le dépouillera de son caractère sacré. Etrange scrupule, infâme hypocrisie, bien dignes, au surplus, de ceux qui ont payé les égorgements et tarifé les cadavres!

A Berlin se poursuit le procès de ceux qui ont agi dans le duché de Posen. Plus de deux cent cinquante accusés sont assis sur les bancs; les uns sont presque des enfants, d'autres déjà des vieillards; on a voulu frapper tous les âges, toutes les conditions. Ces accusés ont été divisés par catégories; trois d'entre eux seulement composent la première catégorie: ce sont les trois chefs du mouvement qui avait pour but d'arracher le duché à la Prusse et de rétablir le royaume de Pologne, Microsowski, Kosinski et Bormislas Dabrowski.

Si l'on juge en vertu de la force, en vertu du triomphe qui a détruit encore une fois les espérances des malheureux Polonais, il est inutile d'entourer le jugement de formes judiciaires, de donner des défenseurs à ceux qui sont à la barre du tribunal; il suffit de constater leur identité et la part qu'ils ont prise à l'insurrection, après quoi on pourra prononcer la peine que l'on voudra, sans avoir besoin de s'en rapporter aux prescriptions du code. Non, on veut donner aux meurtriers, aux emprisonnements, aux exils, une apparence de justice; on veut tromper l'opinion par un faux semblant de respect pour les formes. Mais sur quelles lois s'appuiera-t-on? En vertu de quelle loi des juges prussiens condamneront-ils des insurgés polonais, lorsque la Prusse ne possède une partie de la Pologne qu'au mépris des lois générales de l'humanité, en violation des droits qui garantissent les nationalités des peuples européens? Où la possession est un crime, l'insurrection n'est-elle pas un droit, et la frapper qu'est-ce autre chose qu'ajouter l'assassinat des citoyens à l'oppression de la patrie?

A Berlin comme à Lemberg l'accusateur public a déjà demandé trois têtes, mais, par un surcroît de précautions, il a in-

voqué un article de loi atroce, digne des sauvages, réprouvé par les mœurs de notre époque, et qui est une tache dans le code d'une nation civilisée; il a établi par la lecture d'un article du code prussien qu'avec la vie les hommes déclarés coupables de haute trahison, — c'est ainsi qu'il a qualifié l'insurrection, — perdaient encore leurs biens, que leurs enfants même portaient la peine de leur crime, et que l'Etat avait le droit de les mettre dans une prison perpétuelle ou de les bannir, pour détourner des dangers futurs. Il n'est pas besoin de faire ressortir ce que cet article a de monstrueux; il est contraire à l'équité, à la raison; son application ferait rétrograder une nation vers la barbarie, et l'on ne comprend pas qu'on ose aujourd'hui l'invoquer; c'est l'aveuglement joint à la cruauté de la peur.

En Russie, pas même cette publicité qui, si elle n'est pas une garantie pour les accusés, pour les martyrs, apprend au moins sur qui il faut faire retomber leur sang; on ignore le nom des juges; rien ne transpire des jugements rendus. C'est sous les voûtes sombres des prisons, où sont étouffés les cris des condamnés, qu'ont lieu ces affreux supplices, ces tortures ménagées avec art, répétées de jour en jour, afin de tuer lentement; c'est là que le bâton, les lanières, le knout déchirent les chairs des malheureux que le sort a trahis encore une fois. Dans les pays civilisés, le supplice, quelque injuste qu'il soit, est une sorte de leçon; il est donné en exemple, et quand un homme monte à l'échafaud pour la liberté, il sait au moins que dans la foule qui l'accompagne des sympathies le suivent, des larmes couleront sur sa tombe. Là, rien! un homme a été enlevé de son domicile; condamné à mort, il sera mis en lambeaux avant qu'un coup donné par grâce lui arrache le cœur et termine ses souffrances; condamné à la prison, au travail des mines en Sibérie, il sera emmené durant la nuit, ignorant où on le conduit, sans que personne sache ou ose demander qui il est et où il va, et, de forteresse en forteresse, il arrivera ainsi jusqu'aux mines où son existence sera ensevelie pour toujours. La cruauté des sauvages avec les formes mystérieuses de Venise!

Tel est le dénouement de l'acte dernièrement joué dans ce drame sans fin où chaque génération viendra prendre sa part et se donner un baptême de sang, jusqu'au jour où la France, gouvernée par des hommes plus habiles que les égoïstes inintelligents par lesquels elle est dirigée, opposera une barrière aux envahissements du Nord en rétablissant la Pologne avec des institutions démocratiques capables de la garantir des luttes intestines qui ont amené son partage.

Nous prenons note de la déclaration suivante du *Siecle*, qui semble prouver que les illusions s'en vont, même chez ceux qui avaient donné jusqu'à ce jour à ces illusions le plus facile accès :

« Nous avons cru long-temps que les hommes de cœur, bien intentionnés, fermes dans leurs résolutions, parviendraient, sans de profonds changements, à faire sortir le pouvoir des voies funestes où il s'est égaré. Nous ne le croyons plus désormais; nous ne croyons plus au succès, ni par conséquent à l'opportunité de ces transactions parlementaires, de ces combinaisons de parti qui auraient pu réussir autrefois. Nous croyons que la confiance du pays est épuisée, qu'on ne la fera pas renaitre aisément, que des noms propres ne seront plus pour lui des garanties, que des demi-mesures ne le satisferont plus. Aussi, ce qui pourrait nous être le plus pénible, ce serait de voir des hommes qui nous sont chers, dont le patriotisme et le dévouement seront une précieuse ressource dans les temps difficiles, ce serait, disons, de les voir se fourvoyer dans des tentatives sans portée et sans espérance.

» Ils ne le feront pas, nous en sommes certains, lors même que l'occasion leur en serait offerte. Ils savent à merveille qu'il faut des réformes profondes pour rendre aux institutions la force et le prestige qu'elles ont perdus. Pour eux, comme pour nous, la question se trouve donc placée ailleurs et plus haut que dans un simple changement de ministres. Peut-être un usage modéré et honnête de la législation actuelle, si imparfaite, si vicieuse qu'elle soit, aurait-il pu la faire tolérer quelque temps; mais à présent elle est odieuse, méprisée, souillée; elle ne pourrait plus fonctionner utilement, même dans des mains qui seraient pures. »

Au banquet réformiste de Colmar, M. Gérard, rédacteur en chef du *Courrier d'Alsace* et secrétaire du comité d'organisation du banquet, a proposé d'arrêter la création d'un comité électoral permanent pour le département du Haut-Rhin, et a invité l'assemblée à signer, séance tenante, la pétition du comité central des électeurs de Paris.

Cette pétition a été signée de tous les assistants.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés : *Au patriotisme ! à la réforme électorale ! à l'union des peuples ! à la révolution française ! à la réalisation de ses doctrines et de ses principes ! à l'organisation du travail ! à l'honneur national ! à la probité des pouvoirs publics !*

M. Charles Baroch, membre du conseil municipal de Strasbourg et rédacteur en chef du *Courrier du Bas-Rhin*, a porté un toast aux patriotes du Haut-Rhin. Voici quelques passages de son discours :

« Oui, Messieurs, la situation nous apparaît à tous grave et douloureuse; c'est la tristesse dans le cœur et la rougeur sur le front que le pays assiste depuis quelque temps à l'inexorable inventaire des plaies qui le rongent. C'est avec effroi qu'il constate tous les ravages qu'a faits le mal par la contagion des pernicieuses exemples et des pernicieuses maximes. »

« Une nation peut subir des désastres sans nombre : elle peut perdre des batailles, voir ses armées détruites, ses flottes ruinées, son territoire envahi, ses citadelles démantelées, ses finances obérées, son commerce anéanti; ce sont là de cruelles épreuves sans doute, mais ce ne sont pas des hontes. Waterloo a été une catastrophe pour la France, mais Waterloo n'est pas une tache dans notre histoire nationale, car il n'y a pas de déshonneur à lutter seul contre l'Europe entière et à clore par une journée de revers un demi-siècle de victoires. »

« D'ailleurs, un peuple prend sa revanche d'une bataille perdue; il remet sur pied ses armées, il relève ses citadelles, il reconstruit ses flottes, il ranime son industrie et son commerce; quelques années suffisent à lui rendre ses forces. Et la France était là, en 1830, prête à recommencer les luttes gigantesques de la République et de l'Empire, si l'étranger avait osé porter la main sur elle, s'il avait osé vouloir l'empêcher d'accomplir un grand acte de souveraineté populaire et de justice nationale. »

« Mais, messieurs, ce qui est plus grave qu'une bataille perdue et que tous les désastres matériels, c'est la décadence morale d'une nation, c'est l'anéantissement de l'esprit public dans son sein, c'est l'oubli de sa mission providentielle, de son rôle humanitaire. Un peuple se suicide quand il en est venu à étouffer en lui tout sentiment noble et généreux, à substituer les appétits sensuels aux instincts de grandeur nationale, le culte du veau d'or au culte de la gloire, la soif des honneurs à l'amour de la liberté, l'égoïsme au dévouement, le matérialisme du jour à l'idéal de l'avenir, la lâcheté de l'esclavage à la dignité d'homme, l'humilité du sujet à la fière indépendance du citoyen; et quand ceux qui ont le pouvoir entre les mains pour lutter contre tous les germes de désorganisation sociale, oublient leur mission sainte au point d'alimenter le mal qu'ils devraient combattre, afin de l'exploiter au profit de quelques misérables intérêts du moment, ils sont mille fois plus coupables que s'ils avaient gaspillé et les trésors et les armées et toutes les forces matérielles du pays, car c'est au cœur qu'on frappe une nation en la démoralisant. »

« ... Arrière toute pensée de découragement et de faiblesse ! Saluons ce jour comme l'aurore d'une vie politique nouvelle. Plantons

FEUILLETON DU CENSEUR. — 14 AOUT 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

HIPPODROME.

Ici l'on étouffe, l'air est plein de feu et de poussière, les pieds brûlent sur le pavé. Notre cerveau est ébranlé par le bruit du marteau brutal qui renverse tous les vieux murs sur nos quais, dans nos rues, partout. La ville manque d'air et de lumière, et, pour nous en donner, on nous asphyxie d'a-bord sous les décombres.

Où nous réfugier? sur quel bord fleuri respirer les brises humides? Fuyons vers les sautes, Galathée nous y invite; prenons nos pipeaux champêtres, et traversons notre fleuve aimé, ce Rhône splendide qui roule dans ses flots, pendant les chaudes haléines, les neiges des hauts glaciers. Là-bas, sur l'autre bord, sont des abris pleins d'ombrages; là-bas, l'air s'agit librement dans l'espace, le ciel est pur, et l'horizon capricieux se montre souriant. Laissons à notre seuil de pierre les soucis arides, l'inquiétude diligente, la vie banale de chaque heure, le travail stérile de chaque jour. Fuyons joyeux. Ma pensée est légère; elle monte au ciel, glisse entre deux nuages dorés qui lui servent d'ailes pour voler bien loin, là-bas, là-bas.

Quelle est donc cette voix suppliante qui nous crie : Arrêtez ! arrêtez ! C'est la voix d'un directeur de théâtres qui voit la foule s'écouler, qui voudrait la retenir, et qui s'épuise en vains efforts.

Cesse de nous attirer, voix perfide qui n'as plus même le charme des sirènes des rochers avides de naufrages; tes promesses sont menteuses, tu nous dérites des fables. Hélas ! combien de fois, trop confiants, nous nous sommes laissés tomber dans le piège ! Crie tant qu'il te plaira, crie comme un aveugle, je t'entendrai moins qu'un sourd. Quel plaisir, en effet, trouverais-tu à respirer dans une étuve, sous un ciel couvert, barbouillé de nuages au plafond, lorsque des vapeurs invisibles qui s'élèvent des fontaines remplissent les bois de douces fraîcheurs? Que le vieux Célestin entre-tienne, s'il le veut, ses amours catarrheux dans le coin des coulisses, qu'il

radote à son aise et se querelle avec les échos ennuyés de la salle, qu'il radote de tous ses poumons dans la boîte aux ours où dorment depuis si long-temps, en attendant qu'on les réveille, tant de mélodrames rongés des vers, tant de vaudevilles aux amours éreintés, tant de vieilles trames, de ficelles pourries; qu'il pleure, qu'il chante, qu'il se taise, qu'il crie, qu'il prie, qu'il jure, qu'il vive, qu'il meure, que nous importe ! L'amour n'est point là. Toutes les joies qu'il entretient dans ses oripeaux, tous les plaisirs qui sourient à sa caducité à travers leurs bouches édentées, toutes les vierges folles du logis qui usent l'huile de leurs lampes à entretenir sa chaleur défaillante, tout ce qui l'entoure, tout ce qu'il est aujourd'hui et ce qu'il sera demain, ne vaut pas une brise, un soupir dans le feuillage, un amour dans l'ombre, ne vaut pas un instant de liberté, un jour de soleil, une nuit d'étoiles.

Laissez-moi fuir le long des sentiers ignorés; quand les frimas seront de retour, quand la corneille aura poussé sa note prophétique, je reviendrai peut-être; j'irai puiser dans vos récits sombres, dans vos drames sanglants, la terreur de mes longues nuits d'hiver.

Mais pour ceux qui aiment le bruit de la foule, qui aiment à vivre dans l'agitation et le tumulte, pour qui tout spectacle a un attrait, eh bien ! qu'ils laissent encore cette rive droite du fleuve si pleine de bruits fatigants; le cerbère du pont sourira à leur passage, et sur l'autre rive ils trouveront les groupes joyeux, les promenades ombragées, les enfants qui jouent, les femmes qui leur sourient. La nature là est heureuse; c'est une ville nouvelle qui cache ses pierres dans ses jardins et qui donne un concert dans chacun de ses bosquets. Voulez-vous une émotion de plus, un grand spectacle se prépare tout près, dans la prairie du Lac. Là, comme sous la baguette de la fée des eaux voisines, est sorti de terre un cirque au contour immense. La foule se presse tout autour, des banderoles de toutes couleurs s'agitent dans l'air, et des cris s'élèvent librement au ciel. Les bancs de l'amphithéâtre sont envahis. L'œil curieux se promène sur un cercle tout éblouissant de costumes aux couleurs infinies. C'est un murmure de douces voix mêlé de cris retentissants qui circule avec l'air dans toute l'enceinte. Tout a un aspect joyeux. Le soleil est de la fête; il chasse de ses rayons jaloux les nuages curieux et mêle ses reflets aux mille éclairs qui sortent des prunelles avides et qui sillonnent l'espace en l'embrasant d'un feu inconnu. Bravo ! bravo ! le jour est beau, la poussière s'élèvera en tourbillons d'étincelles et de diamants; bravo ! la

course sera rapide, car les chevaux respireront à travers leurs naseaux brûlants les feux du jour, et les cavaliers seront excités par la voix des hommes et le sourire des femmes. Oh ! la belle joie d'avoir dans la lutte l'espace à saisir, le ciel pour témoin et la foule pour applaudir ! Le grand bonheur, après avoir dompté le plus fier des animaux, de soumettre à son tour la foule qui s'attache à vous, respire avec vous, sert de trophée à votre victoire, se fait l'esclave de votre triomphe ! A cheval donc, beaux cavaliers ! que la selle soit ferme, la bride légère, et que l'éperon sillonne les flancs de l'animal ! Etes-vous prêts ? Que celui qui, après trois cercles dans l'espace, sera le premier de retour, soit le vainqueur. Mais avant qu'une fanfare guerrière retentisse, que la trompette stridente fasse hennir trois fois le cheval. Bien ! très bien !

Le signal est donné, et déjà chevaux et cavaliers se sont précipités dans la carrière. Quel sera le vainqueur ? Voyez ce beau cheval noir, comme il lance l'écuine de ses naseaux fumants ! comme la terre se dérobe sous ses jambes nerveuses ! Il a déjà l'avantage... Mais non; cette cavale superbe qui le suit a tendu son col effilé, et la voici au même niveau que lui, elle le dépasse de la tête. Mais elle a perdu son avantage... Non pas, elle est la première, elle agite les crins flottants de sa crinière en signe de victoire, lorsqu'un troisième coursier, qui semble avoir menagé toutes ses forces pour un seul bond, pour un seul trait, s'élançait tout-à-coup, atteint bientôt le second, menace le premier, et rend la lutte plus vive, plus incertaine. La foule applaudit de la voix et du geste. Bravo pour le cheval et le cavalier ! Bravo pour le cheval ! C'est la flèche ailée, mais c'est le cavalier qui a tendu l'arc d'une main puissante; ce sont ses étreintes nerveuses qui communiquent au cheval l'ardeur dont il est animé; c'est lui qui lui trace la voie la plus courte, qui modère ses efforts pour les exciter ensuite. Bravo ! La cavale à la robe ruisselante de sueur a remporté la victoire... Non, c'est le cheval noir ! Le but est proche, et c'est le cavalier qui se trouve en arrière qui tout-à-coup, sans qu'on ait pu le prévoir, le franchit le premier !

Et voilà comment l'émotion est excitée, comment le cœur bat violemment dans la poitrine, suspend tout-à-coup ses pulsations, semble vouloir ressaisir son impression, s'arrêter un moment pour s'y livrer ensuite tout entier, en suivant tous les mouvements de la lutte, tous les caprices et toutes les incertitudes de la victoire.

Et maintenant, que d'autres viennent lutter à leur tour. Eh quoi ! ce sont de jeunes femmes qui osent ainsi se livrer aux chances périlleuses ! Arrê-

d'une main hardie et ferme le drapeau de la réforme électorale et parlementaire, et réunissons autour de lui toutes les opinions honnêtes et progressives. Que le grand parti national se constitue donc sur la surface de la France entière; qu'il confonde dans son sein, pour les faire concourir à la même œuvre de moralisation, de développement politique et social, les forts et les faibles, les impatientes et les timorés; qu'il sache grouper toutes les volontés éparses, tous les nobles instincts révoltés, tous les efforts impuissants dans l'isolement, et la France reprendra le noble rôle qui lui est assigné dans la civilisation moderne; elle ressaisira l'initiative des grandes pensées et des grandes actions. »

Paris, le 11 août 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Certains gens trouvent mauvais que l'opposition se réunisse dans des banquets et fasse de la politique à table. Leurs doléances ne sont pas nouvelles, car il y a long-temps que l'usage des banquets s'est introduit en France. Il faut même qu'on ne l'ait pas trouvé si mauvais, pour que deux ou trois fois déjà M. Guizot ait consenti à se laisser traiter par les électeurs.

Au surplus, l'opposition n'a pas la prétention d'avoir le monopole des fêtes civiques; elle ne demande pas mieux que de voir ses adversaires suivre l'exemple qu'elle leur donne. Nous savons bien, il est vrai, que la plupart des députés ministériels, truffés pendant tout cet hiver à Paris et mis au régime d'une cuisine très recherchée, pourront trouver assez insipides les mets qui leur seraient offerts par leurs commettants, mais qu'importe? On peut bien se résigner à un mauvais dîner, quand il s'agit d'une manifestation de principes, et surtout quand on peut prouver qu'on a pour soi l'estime, la confiance et l'approbation du pays.

Nous espérons donc qu'aux banquets réformistes on opposera les banquets anti-réformistes, et qu'aux fêtes données aux députés de l'opposition on répondra par des fêtes données aux députés ministériels. C'est une lutte que nous proposons, parce qu'elle permettra à chacun d'avouer son opinion, de montrer son drapeau, et parce que la franchise est la vertu que nous aimons le mieux dans les partis politiques.

— On annonce que M. Thil, député, conseiller à la cour de cassation, a été nommé président de chambre près la même cour, à la place de M. Teste. M. Thil, on le sait, est un député bien pensant.

M. Legagneur, premier président de la cour royale de Toulouse, serait nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Thil.

M. Caussin de Perseval, procureur-général près la cour royale de Caen, serait nommé premier président de la cour royale de Bordeaux, en remplacement de M. Roulet, décédé.

M. Laseiglière, procureur du roi, serait nommé procureur-général près la cour royale de Caen, en remplacement de M. Caussin de Perseval.

— Le *Moniteur* promulgue la loi du budget des dépenses et la loi du budget des recettes pour l'exercice de 1848, la loi relative à un emprunt de 350 millions et la loi sur les relais de poste.

— Les fonds anglais baissent continuellement; ils sont encore arrivés en baisse aujourd'hui, toujours par suite de faillites considérables. Parmi celles qu'on signale, il faut noter celle de la maison Lasley et Alexandre, qui laisse un passif d'un demi-million de livres sterling, c'est-à-dire douze millions et demi de francs.

Diète suisse.

Séance du lundi 9 août 1847.

PRÉSIDENCE DE M. OCHSENDEIN.

ORDRE DU JOUR. — Rapport de la commission nommée au sujet des préparatifs militaires des états du Sonderbund.

Il est d'abord donné lecture du rapport de la commission, qui est ainsi conçu :

Rapport de la commission à la haute diète.

Le 30 juillet dernier, la diète a nommé une commission ayant pour mandat de soumettre à un examen attentif les communications faites par le directoire, concernant des préparatifs militaires et des envois d'armes, soit considérés en eux-mêmes, soit en les rattachant au § 24 de la circulaire instructionnelle.

La commission a l'honneur de soumettre à la diète une proposition basée sur le contenu des dites communications, et d'en exposer succinctement les motifs.

Ce qui a provoqué la mise en délibération de cette affaire, ce sont les différents rapports des gouvernements de Berne et du Tessin, communiqués par le directoire à la diète.

Le gouvernement du Tessin annonce, par dépêche du 26 juillet, que le jour auparavant il a passé un convoi de neuf voitures chargées de 140 quintaux de munitions de guerre à la destination de Lucerne. Considérant les dangers que des transits de cette nature présentent sous le rapport de la sûreté publique, ce gouvernement

ayant égard aux conjonctures politiques actuelles, a pris quelques mesures dans le but de faire escorter ces munitions; il attend que la diète, vu la situation politique de la confédération, donne telles directions qu'elle jugera convenables. Par un office du 29 juillet, le gouvernement de Berne annonce en substance que, d'après divers rapports officiels qui lui sont parvenus, on élève dans l'Obwald, contrée de Lungern, des retranchements, sous la surveillance assidue d'autorités supérieures; en outre, que, depuis l'arrêté de la diète du 20 juillet, on construit des fortifications au passage du Susten, dans le canton d'Uri; enfin, que, dans le canton de Fribourg, on fait des dépôts d'armes dans les localités qui touchent aux frontières bernoises. Un second office, daté du 2 août, annonce que les travaux de fortification continuent sur le Brunig, que des pièces de grosse artillerie ont été transportées à Lungern, et qu'il se fait des rassemblements et des revues de troupes. Ce rapport annonce en outre qu'il se fait aussi dans le Valais des préparatifs militaires, et que dans le canton de Lucerne, à proximité de la frontière du district bernois de Trachselwald, on lève également des plans pour des retranchements. Enfin le gouvernement de Berne fait savoir, dans un rapport daté du 5 août, que depuis le 30 juillet on travaille sans relâche à des fortifications de campagne dans le voisinage du district de Signau, sur la route qui traverse l'Entlibuch. Ces différentes communications mentionnent encore plusieurs points secondaires, auxquels la commission attache trop peu d'importance pour les prendre spécialement en considération.

Or, le contenu essentiel de ces rapports a paru assez important à la diète pour qu'elle vouât une attention spéciale aux faits qui y sont relatés, et pour qu'elle les fit examiner, soit considérés en eux-mêmes, soit comme se rattachant au § 24 de la circulaire instructionnelle.

En traitant cette affaire, on s'est d'abord demandé si les rapports qui ont été faits ont tous le caractère de la crédibilité et s'ils sont complets, s'ils présentent en outre une base qui permette d'en induire une conclusion avant de recueillir préalablement des rapports ultérieurs et de procéder à des enquêtes. En ce qui concerne le point de vue de la crédibilité, la commission n'avait aucun motif de mettre en doute l'exactitude des faits qui ont été rapportés, puisque, d'un côté, les communications émanant du directoire sont puisées indubitablement à des sources officielles, et que, d'un autre côté, le contenu de ces communications n'offre aucun caractère d'invéraisemblance si on les rapproche de plusieurs faits antérieurs qui n'ont jamais été contredits, ainsi que des déclarations faites au sein de la diète par les états que la chose concerne. En admettant que quelque fait isolé ne soit pas indiqué d'une manière complète, le fond essentiel ne donne cependant lieu à aucun doute. De même, il a semblé à la commission que les rapports sus-mentionnés sont suffisamment complets pour justifier les propositions ci-après soumises à la diète, attendu qu'on ne doit pas perdre de vue que la proposition relative à la livraison des armes qui se trouvent dans le Tessin ne contient qu'une mesure provisoire, et qu'elle ne préjuge pas une décision à prendre ultérieurement par la diète. Dans l'intervalle il arrivera sans doute sur cette affaire des renseignements plus précis, et la commission, pour autant que cela dépend d'elle, prendra toutes les informations nécessaires. En attendant, et en vue de la disposition provisoire proposée, il est suffisamment avéré que les munitions dont il est parlé sont destinées aux cantons de la ligue séparée, et, si l'on a égard aux motifs sur lesquels se base la proposition, on ne peut avoir aucun doute fondé sur le but et l'emploi possible de ces munitions.

Passant à la question de savoir ce que la diète doit faire en pareille conjoncture, la commission a trouvé qu'en attendant, et sous réserves de décisions ultérieures, elle avait pour tâche de prendre des mesures propres à prévenir toute perturbation violente de la tranquillité publique, et de faire en sorte que le territoire des cantons ou l'étranger ne fournisse pas incessamment les moyens de troubler le pays. En conséquence, la commission vous propose qu'il soit adressé un avertissement fédéral et amical, mais sérieux, aux sept états de l'alliance, et qu'il ne soit fourni ni armes ni munitions à l'effet de favoriser les hostilités qui sont imminentes. Ces propositions se justifient pleinement par la position de la diète et par la tâche qui lui est imposée, ainsi que par l'arrêté qu'elle a pris le 20 juillet. Si, indépendamment des liens qui, au point de vue du droit public, unissent étroitement les cantons confédérés, nous tenons compte uniquement des rapports internationaux qui existent généralement entre des états voisins, les cantons ne peuvent voir d'un œil indifférent que d'autres organisent d'une manière insolite toutes leurs forces armées, qu'ils élèvent des fortifications sur leurs frontières et qu'ils disposent de bouches à feu, tandis que dans tout le reste de la Suisse on ne voit pas la moindre apparence d'une démonstration de cette nature. A plus forte raison la diète a-t-elle le droit et le devoir d'intervenir, si elle a égard aux rapports de droit fédéral et à sa position, en vertu desquels elle doit veiller à la sûreté extérieure et intérieure, ainsi qu'au maintien de la tranquillité publique.

Il ne saurait échapper à qui que ce soit que des préparatifs militaires de cette nature sont éminemment propres, notamment dans

des temps d'agitation politique, à provoquer une grande inquiétude, de l'irritation et de l'animosité au sein des populations, à occasionner des représailles ou d'autres collisions quelconques, qui pourraient avoir les conséquences les plus désastreuses. Ne fût-ce que sous ce point de vue général, on peut regarder comme justifiée une proposition par laquelle on vise au maintien de la tranquillité publique, de même que celle qui tend à retenir un matériel de guerre destiné à des préparatifs contraires au pacte, et dont la livraison, indépendamment de son but, serait de nature à augmenter considérablement l'agitation générale. Enfin, la commission, prenant en outre en considération l'arrêté de la diète du 20 juillet, a dû se convaincre pleinement que cette proposition ne dépasse pas les dispositions les plus modérées qu'on puisse prendre dans les conjonctures présentes.

La commission n'était nullement chargée de revenir sur les motifs juridiques de cet arrêté, mais elle a dû s'appuyer sur ce qui existe et ce qui est légalement valide. Or, comme la diète a décidé de déclarer que la ligue séparée est contraire au pacte et qu'elle doit être dissoute, comme néanmoins la chose non seulement n'est pas restée dans l'état où elle se trouvait alors, ce que du moins on était en droit d'attendre, mais que les préparatifs militaires s'y poursuivent dans une proportion croissante, sans qu'on puisse raisonnablement alléguer d'autres motifs que celui de s'opposer par la force aux décisions de la diète, la commission a dû proposer qu'il soit mis un terme aux mesures prises par une opposition illégale, et qu'il lui soit enlevé, autant que possible, tous les moyens de résistance.

Par ces motifs, la commission a l'honneur de vous faire la proposition suivante. (Voir le *Censeur* d'avant-hier.)

Agréer, etc.
Berne, le 7 août 1847.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION.
(La suite au prochain numéro.)

Nous tirons d'une lettre de Dublin quelques détails sur les funérailles d'O'Connell :

« Les dépouilles mortelles d'O'Connell sont arrivées le 2 à Dublin. Tous les bâtiments à l'ancre à Kingstown ont arboré le signes ordinaires de deuil, et on a tiré soixante et onze coups de canon, autant que l'illustre mort avait vécu d'années. Il a été reçu à son débarquement dans le plus grand silence; les corps de métiers, avec leurs bannières, l'ont accompagné, au milieu d'un grand concours de peuple, jusqu'à la chapelle de la Conception, dans Marlborough-Street, où devait avoir lieu l'exposition pendant deux jours, le mardi et le samedi. Le mardi, à six heures du matin, la grand'messe a été chantée au grand autel de la chapelle, pendant que des messes basses étaient dites aux deux petits autels. Jusqu'à une heure, des messes ont été dites sans interruption à ces trois autels pour le repos de l'âme du libérateur, et pendant toute la journée la foule s'est succédée autour du catafalque. Le lendemain, mercredi, ont eu lieu les obsèques solennelles. On entrait dans la chapelle avec des billets; la nef avait été réservée pour le clergé, et elle était entièrement remplie. La chapelle était entièrement tendue de noir et éclairée par des candélabres d'argent. Au milieu de la nef était le catafalque avec le cercueil d'O'Connell recouvert en velours rouge. Les évêques étaient rangés autour du cercueil. Dans une tribune au-dessus de l'orgue étaient les quatre fils du libérateur, MM. Maurice, John, Morgan et Daniel O'Connell, M. Steele le pacificateur, et plusieurs autres amis de la famille. Les armes d'O'Connell frappaient les yeux de tous côtés, mêlées à la harpe et au trèfle de la verte Erin. Je dois dire que l'aspect de l'ensemble était assez attristant, non point par la pauvreté, qui aurait eu quelque chose de noble, mais au contraire par une espèce d'aspiration impuissante au luxe et à l'éclat. Après la grand'messe, une oraison funèbre a été prononcée par le docteur Myley, le fidèle compagnon d'O'Connell; après quoi l'absoute a été faite par les cinq évêques les plus anciens avec les formes réservées aux prélats et aux princes.

« C'est le lendemain jeudi qu'ont eu lieu les funérailles publiques. La scène était simple, imposante et grande cette fois, et surtout pleine d'ordre et de décence. Je l'ai vue du haut d'un balcon, dans Merrion-Square, à côté de la maison d'O'Connell, qui est fort simple d'apparence, avec un balcon, du haut duquel il a bien des fois harangué le peuple. Le cortège était formé principalement par les corps de métiers, marchant deux hommes de front, avec leurs bannières, sur lesquelles étaient inscrits le nom de leur profession et leur mot d'ordre. Il y avait en tout 50 métiers, et ce cortège devait occuper plusieurs milles de longueur. Après les métiers venait le char de triomphe d'O'Connell, en deuil, et traîné par six chevaux. Après le char venaient diverses confréries, puis le clergé, puis le cercueil. La foule se pressait et s'agitait autour de cette dépouille vénérée, et on avait de la peine à l'en éloigner. Venaient ensuite les membres de la famille d'O'Connell, en voiture à quatre chevaux, chaque cheval mené par un muet; puis le lord-maire de Dublin, des archevêques et des évêques, des juges, des membres du barreau en grand nombre, les maires et les conseillers de plusieurs villes, et une longue file de voitures.

« Le cortège a ainsi parcouru toute la ville, entre deux haies for-

tez, jeunes imprudentes; il faut aux rênes des mains vigoureuses, il faut au cheval des étreintes de fer, et vous semblez si légères sur votre coursier qu'il se cambre, s'agite comme s'il se sentait libre de tout fardeau. Quel caprice vous prend! craignez le danger que chacun ici redoute pour vous. Mais non, les voilà toutes trois qui s'élancent, qui sourient en parlant, et se poursuivent comme si la première eût ravi un cœur à la seconde, comme si la seconde emportait l'amour de la troisième. Les mains n'agissent pas brutalement sur le frein d'acier, les pieds n'ont pas d'éperons; mais, suivant que le corps de l'écuyère agile se plie en avant sur le cou du cheval ou se porte en arrière, s'abaisse ou se redresse, le coursier sent des secousses électriques plus puissantes que des aiguillons de fer. Qu'il est noble de voir toute cette intrépidité dans des cœurs si jeunes! Qu'il est beau de voir tant de puissance dans tant de faiblesse, tant de force dans tant de grâce, tant d'assurance dans tant de folie! C'est leur jeu à ces jeunes filles. Les autres cueillent des fleurs dans les prés; mais, pour elles, les bouquets ne fleurissent qu'au fond des précipices. Noble joie de ces têtes charmantes, dompter un cheval ou se faire broyer sous ses sabots de fer! Et voilà précisément ce qui fait votre plaisir ou votre tourment, voilà la source réelle de votre émotion; car rien n'est feint dans cette course aventureuse, le dénouement est imprévu, et vous ne savez si vous assistez à un drame ou à un triomphe.

Aujourd'hui c'est la victoire. Cette fleur pour vous, charmante Antoinette, dont la blonde chevelure ondoie si bien dans l'espace, dont les yeux sont remplis de tant d'éclairs; c'est vous qui êtes victorieuse, et tous les applaudissements qui retentissent si joyeux à votre oreille ne valent pas vos frais sourires. Une consolation pour vous, jolie Héloïse. Le sort souvent est injuste, il est peut-être jaloux de votre beauté; demain, c'est vous qui serez proclamée vainqueur. Si tous les cercles de poussière et de feu qui tournent dans l'espace et dans votre cerveau ne vous ont pas donné le vertige, de nouveaux jeux vont commencer; la vitesse va le céder à l'agilité; c'est le jeu des barres, jeu semé de mille ruses, de mille stratagèmes. Trois cavaliers tracent sur l'arène un labyrinthe inextricable; chacun suit la ligne qu'il a tracée l'autre, et se perd dans mille évolutions, mille détours; chacun se poursuit et chacun s'évite; la main s'allonge pour saisir l'adversaire qu'elle poursuit, elle est prête à l'atteindre, elle n'a pu saisir que le vide. Que d'efforts vains, de peines inutiles! Le jeu ne finit que lorsqu'il ne reste plus rien à ajouter à ce réseau si subtil. C'est là que brille par sa prestesse,

son agilité, sa grâce, ses ruses, ses mensonges infinis, ses caprices tortueux, M. Paul Lalanne, ce cavalier si fier sur un cheval fier, à son tour, d'être dompté par lui.

Je ne vous ai pas parlé de la *Chevauchée de Louis XIII*, de tout ce luxe royal, de cette magnificence de costumes, de dames, de toute cette foule de pages et de valets, de seigneurs et de personnes royales, de tout ce caracolage de belles toilettes de femmes, de toutes ces évolutions militaires. J'ai fait, dans ce compte-rendu, comme les cavaliers, j'ai sauté par-dessus les haies sans me rompre le cou, et je clos mon feuilleton au moment où je vois les chars romains se perdre dans la poussière.

GRAND-THÉÂTRE.

Le Grand-Théâtre dévore. Comme il avait faim! Vous verrez ensuite que la digestion sera longue, laborieuse, et qu'il hivernera comme la taupe. C'est Bouffé qui fait les frais de cet appétit pantagruélique. Bouffé est un artiste éminent; personne ne met en doute son immense talent, et pourquoi donc nous a-t-il laissés froids hier au soir dans le rôle de Léonard le perroquet? C'est que ce rôle n'a pas de caractère propre, c'est qu'il est faux entièrement, et qu'il n'offre aucune occasion nouvelle, pas le moindre incident où l'artiste puisse trouver une inspiration. Bouffé ne nous a donné là qu'un rapiécage de ses divers rôles. Telle situation, par la manière dont elle a été exprimée, pourrait être rapportée à telle autre d'un ouvrage déjà connu; aussi ce rôle est-il préjudiciable à Bouffé, surtout parce qu'il met à nu certains procédés dont il fait toujours usage. C'est donc un rôle perfide pour lui. Dès qu'on aperçoit la corde dans la trame, l'étoffe est usée; dès qu'on voit le métier dans l'art, on ne reconnaît plus l'artiste. Si Bouffé ne consultait que ses intérêts d'artiste, il rayerait ce rôle de son répertoire, et, certes, il ne doit pas craindre de porter préjudice à une pièce si sottise, si mal venue. Ce n'est qu'une plate débauche que rien ne saurait justifier, pas même l'esprit, s'il y en avait; une immoralité naïve et stupide, qui n'exhale pas même un parfum de courtoisie. Nous ne concevons pas que le talent d'ordinaire si honnête et si digne de Bouffé ait pu servir de passeport à cette triste chose. Un ministre qui nait sous la robe d'une maîtresse du roi, une perruque qui fait tourner la tête de Louis XV, la vertu qui sort de la boîte à savonnette d'un perroquetier, des seigneurs dont le langage est aussi impudent que celui de leurs valets, des valets aussi sots que leurs maîtres, une monarchie qui prend dans les coulisses sa part de la dé-

bauche, voilà toute la pièce. La belle leçon pour le public!

J'étais l'autre soir au théâtre des Célestins. Vous m'y prenez, cher lecteur. Il est vrai, j'avais juré de n'y plus remettre les pieds; mais vous savez à quoi tiennent les serments des mortels. Et puis, ce soir, il faut le dire, le théâtre des Célestins n'était pour rien dans la chose; il avait donné asile à son confrère le Grand-Théâtre, qui y jouait *Madame de Senneterre*. Il y a là une histoire de jeunes fous et de jeunes folles, une histoire pleine de jolis riens, de choses éphémères, d'intrigues capricieuses, histoire dont la joie est bien triste quand on songe à la fin tragique d'un des acteurs de cette folie.

Cinq-Mars! quel nom digne de pitié! Comme il convient peu à une intrigue de comédie qui se dénoue sans crise fatale! Comme il est cruel de voir une maîtresse suspendre aujourd'hui au cou de son amant les faveurs bleues qu'on sait que le bourreau dénouera demain! Qu'importe? on joue avec les histoires les plus sombres. Tout cela n'a pas empêché M^{me} Restout (Marion Delorme) d'être une coquette des plus agaçantes. Les rôles sont si faciles pour elle! Lorsqu'on est belle et jolie femme, il suffit de sourire pour se faire aimer.

C'est M^{lle} Broux qui jouait le rôle de la marquise de Senneterre; elle y a mis beaucoup de naïveté, d'espièglerie d'enfant, de coquetterie innocente et de véritable amour. N'est-il pas dommage de se prodiguer ainsi, d'étaler de si beaux costumes devant une salle déserte? Réservez tout cela pour le Grand-Théâtre, et ne soyez si aimable que lorsque toute une foule pourra vous applaudir.

Très bien, Monsieur Tony! le rôle de Cinq-Mars, habillé de votre façon, est des plus originaux.

Pour louer dignement M. Cossard, nous l'attendons dans un rôle du vieux répertoire. Le même soir, M. Bonjour nous faisait pouffer de rire par une de ces ébouriffantes scènes qu'il arrange de la manière la plus pittoresque. C'est à n'y pas tenir, et, malgré tout, il faut vider sa rate, vomir sa bile; avec lui, plus d'hypochondrie, plus de noires humeurs; c'est un joyeux convive, sa bouillante est pleine de drôleries de toutes sortes. Un de ces jours il doit donner une représentation à son bénéfice au Grand-Théâtre. Nous vous donnerons le mot.

JOB.

» Afin de rendre plus lucides encore les détails fournis par M. le procureur-général, on avait fait établir et on avait mis sous les yeux de la cour non seulement un plan géométrique, mais un plan en relief du théâtre du crime. Sur celui-ci on avait reproduit avec une religieuse exactitude les traces des dégâts remarqués au mur de clôture du jardin des frères et à l'intérieur du même jardin. Il a été facile à la cour, à l'aide de ce plan, de suivre la victime depuis son entrée, vivante, dans le premier corridor jusqu'au cimetière où elle a été trouvée morte en passant par les lieux où le crime s'est accompli.

» En outre, les membres de la chambre des mises en accusation ont voulu se transporter sur les lieux mêmes.

» Louis Bonafous (frère Léotade) a été, nous l'avons dit, renvoyé devant la cour d'assises, sous l'accusation de viol et de meurtre.

» Nous avons apporté jusqu'ici dans cette affaire trop de modération et de réserve pour nous écarter aujourd'hui d'une telle voie ; mais, sans rien préjuger du verdict du jury, nous souhaitons que l'arrêt de la chambre des mises en accusation, rendu à l'unanimité par douze magistrats dont apparemment on ne songera point à constater l'austérité et l'intelligence, fasse certaines personnes plus circonspectes.

» Nous avons vu pendant trois mois des journaux se remplir d'articles absurdes, de lettres passionnées, de notes de la dernière inconvenance. Les soins consciencieux, le zèle, l'activité, l'impartialité déployés par le chef du parquet ont été méconnus, blâmés, insultés. On a employé tous les moyens pour entraver, arrêter, fausser l'action de la justice, pour écarter et égarer l'opinion publique. Depuis l'intimidation la plus ridicule jusqu'aux paroles les plus grotesques, rien n'a été omis ; il a fallu, disons-le, aux magistrats instructeurs une habileté, une énergie remarquables pour n'être point un instant paralysés par tant de sollicitations directes et de démarches ouvertes. La population en est certainement reconnaissante.

» Le frère Jubrien et le relieur Conte ont été renvoyés de l'accusation.

— L'armée vient de perdre encore une de ses illustrations les plus pures. Le lieutenant-général Neigre, directeur du service des poudres et salpêtres, a été frappé de mort subite dimanche soir, à onze heures, à sa résidence de Villiers-sur-Marne. Il avait assisté samedi à la séance de la chambre des pairs dont il était membre.

Cette assemblée a perdu, depuis la fin de la session de 1846, les membres suivants, dont quelques uns sont regrettables sous quelques rapports : le comte de la Forest, le maréchal Valée, le comte Siméon, M. Davilliers, l'amiral Duperré, le comte d'Haussonville, le comte Roguet, le comte de Bondy, le duc de Sabran, le comte Jaubert (de l'Institut), le comte Roy, le comte de Montguyon, le marquis d'Aligre, le maréchal de Grouchy, M. Romiguières et le baron Neigre.

— On sait qu'une statue a été érigée sur la grande place de Saint-Omer à la mémoire du duc d'Orléans. A quel propos ? Nous l'ignorons. L'an dernier, il fallait inaugurer la statue, et les gardes nationales des alentours avaient résolu de profiter de cette cérémonie pour fraterniser ensemble par des députations, et pour échanger des vœux de liberté et d'indépendance. L'autorité eut peur, la cérémonie fut contremandée, et l'effigie du feu prince passa l'hiver dans sa gaine de toile. Cette année, on a voulu en finir cependant ; mais, au lieu d'une fête civique dont l'inauguration n'eût été qu'un incident, on a eu une cérémonie militaire, et rien de plus. Les gardes nationales, se souvenant de l'affront de l'an dernier, n'ont envoyé aucune députation.

« Dimanche, à dix heures du matin, dit le Progrès, neuf bataillons d'infanterie étaient rangés sur la grande place de Saint-Omer, et attendaient que la cérémonie religieuse célébrée dans l'église Notre-Dame par le cardinal évêque d'Arras fût achevée, pour assister à la levée du voile qui enveloppait la statue. Cette opération s'exécuta à midi par le maire, au bruit de l'artillerie des remparts, au son des cloches et des musiques militaires. Deux discours démesurément longs furent prononcés par M. le lieutenant-général Négrier et le baron Lesergeant, maire. Quelques cris de Vive le roi ! sortis des rangs de la troupe et du milieu du cortège des autorités, y répondirent ; puis le défilé eut lieu, et tout fut terminé. »

— Un sieur Thouard, à Alger, ayant dénoncé en justice les sieurs Martin et Canton, courtiers maritimes, chargés de nolisements pour le compte de l'Etat, demeurant l'un et l'autre à Alger, pour avoir, suivant lui, commis des dilapidations, les deux individus dénoncés ont poursuivi le sieur Thouard devant le tribunal pour dénonciation calomnieuse et diffamation, et ont demandé 20,000 fr. de dommages-intérêts. Mais le tribunal, jugeant que rien n'établissait la fausseté de la dénonciation du sieur Thouard, a déclaré les parties civiles non recevables quant à présent, jusqu'à ce que, par l'autorité compétente, il ait été procédé à la déclaration de fausseté des faits imputés par Thouard à Canton et à Martin.

Cette affaire est semblable à celle de M. Talabot contre le Courrier Français. D'où vient qu'il y a deux décisions différentes ? D'où vient que le tribunal d'Alger renvoie les parties devant la cour royale, qui dans cette colonie tient lieu du jury, et que le tribunal de Paris garde pour lui le soin de connaître de la cause Talabot ?

— On lit dans le Propagateur de l'Aube :

« Depuis dimanche soir il n'y a plus eu à Troyes aucun désordre. »
 « Le nombre des individus arrêtés à l'occasion des troubles de samedi et dimanche s'élève à environ quarante. »

On lit dans le même journal :

« Nous recevons d'un ancien détenu préventivement pour une affaire correctionnelle des renseignements qui tendraient à prouver que la qualité de l'échantillon du pain de la maison d'arrêt, dont nous avons parlé dans un de nos précédents numéros, n'est pas accidentelle, mais qu'elle se reproduit souvent. D'autres plaintes sur le régime alimentaire, et principalement sur le prix auquel la congrégation vend les denrées et les comestibles aux détenus, sont renfermées dans cette lettre. Nous ne savons jusqu'à quel point elles sont fondées ; mais nous ferons remarquer seulement qu'il est assez singulier qu'une congrégation religieuse soit devenue concessionnaire de l'entreprise des fournitures. On sait le tort que le travail des maisons conventuelles cause particulièrement aux ouvrières en lingerie ; les marchands de toiles et de cotonnades en détail se plaignent de leur côté de la concurrence clandestine qui leur est faite dans les mêmes lieux, sans que les bénéficiaires de ce commerce, que le fisc n'atteint pas, supportent les frais de patente, de contribution, de location, etc., qui grevent le commerce laïc. Il y a long-temps que de toutes parts on s'est plaint de la tolérance dont les diverses industries exercées dans les couvents sont entourées. C'est un fait de plus à ajouter à ceux que l'on connaît. »

— On lit dans le Journal de la Somme :

« Le roi Louis-Philippe traversera aujourd'hui mardi notre ville. Parti par un train spécial de Paris à neuf heures vingt-cinq minutes, il arrivera au quai de l'embarcadere de Boulogne à une heure quinze minutes, pour continuer immédiatement sa route vers Eu. Les employés des chemins seront en grande tenue sur toute la ligne, sur laquelle deux locomotives toutes prêtes ont ordre de marcher, après un retard de cinq minutes, au-devant du convoi. Les précautions les plus minutieuses de sécurité sont prises, et l'ordre le plus formel est donné de ne laisser pénétrer dans les gares et stations aucune personne étrangère au service. »

— On lit dans le Patriote de la Meurthe :

« Le général carliste Alzan, un des hommes les plus importants de l'émigration espagnole, qui, après son arrestation sur la frontière, avait été transféré à Limoges, vient d'être dirigé sur Nancy, sous l'escorte d'un brigadier de gendarmerie. »

— Mardi dernier, à six heures du matin, la foudre a frappé l'église de Kintzheim, et y a causé de graves dommages évalués à 50,000 fr. Le fluide a pénétré par la tour, immédiatement audessous du cadran, où il a laissé, comme trace de son passage, une crevasse. Traversant l'horloge, il a coupé en deux le balancier ; de là le fluide a marché, sans laisser aucune trace de son passage, jusqu'à l'orgue, qu'il a frappé de mutisme. Plusieurs sifflets gisent sur le clavier, brisés, tordus. De l'orgue le fluide a passé dans la nef, brisant d'énormes pierres, descendant des crampons, arrachant des poutres et distribuant leurs éclats au loin dans l'église. Un phénomène curieux à signaler encore, c'est la pénétration du fluide dans un pilier qui à la partie supérieure présente une fente qu'on dirait pratiquée par le coin ou par un violent coup de hache, et n'offrant aucune autre trace de passage du fluide qu'une ouverture circulaire à sa partie inférieure.

Quand le sacristain pénétra dans l'église, peu après avoir entendu la détonation, qui fut si terrible qu'il lui sembla que l'église venait de s'écrouler, il se sentit presque suffoqué par l'odeur sulfureuse qui régnait dans l'église. (Courrier d'Alsace.)

— « On pense, dit l'Observer, que le parlement anglais ne sera convoqué, comme de coutume, que pour le mois de novembre, époque ordinaire de l'ouverture des sessions. La récolte étant abondante et une grande tranquillité régnant dans le pays, il paraît inutile que le parlement s'occupe plus tôt des affaires de l'Etat. »

— « Le poète Tennyson s'étant rendu, dit le Times, aux eaux d'Esher pour rétablir sa santé, personne n'aurait jugé à propos d'aller le voir ni de chercher à faire connaissance avec lui. La reine et le prince Albert, au contraire, informés de sa présence à Esher, sont allés le voir immédiatement. Aussitôt les cartes de visite et les invitations sont arrivées en masse. M. Tennyson a renvoyé les cartes et refusé les invitations. »

Combien peu d'hommes de lettres, en-deçà et au-delà du détroit, prennent un tel souci de leur dignité !

Nouvelles Etrangères.

PORTUGAL.

La reine de Portugal a déjà commencé à violer les promesses qu'elle avait faites. On ne sait quand les cortès seront convoquées. Dans les Algarves, on assassine les suspects, on commet impunément tous les crimes. Voilà à quoi aura servi l'intervention combinée de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne.

POLOGNE.

On écrit de Varsovie, le 22 juillet, que de nouvelles arrestations ont été opérées, surtout dans l'Ouest, parmi le clergé. Un grand nombre de familles sont dans l'affliction ; personne ne croit pourtant à une nouvelle conspiration.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 21 juillet. — Rien de nouveau sur le différend turco-grec. Le paquebot à vapeur autrichien le Vulcano est parti vendredi dernier pour Athènes. On le dit porteur d'une réponse de S. Exc. le ministre des affaires étrangères, A'ali-Effendi, à la lettre de M. Coletti. Dès lors, il est permis de supposer que cette lettre aura été jugée insuffisante, ce qui aura fait ajourner le retour de M. Musurus.

— On lit dans le Journal de Constantinople du 26 juillet :

« La frégate à vapeur française le Titan, qui continue à remonter tantôt aux Dardanelles et tantôt dans le Bosphore les bâtiments qui viennent charger des grains pour la France, est arrivée à Constantinople hier matin. On sait qu'une autre frégate à vapeur, le Cuvier, est également chargée de ce service. Mais le nombre des bâtiments qui traversent le détroit ayant considérablement diminué, le Titan restera seul ici chargé du remorquage. Quant à la frégate le Cuvier, elle doit transporter en France l'ambassadeur de Perse près la cour des Tuileries, Mirza-Mohammed-Ali-Khan, qui se trouve à Trébisonde, et qu'on attend prochainement à Constantinople.

— Les nouvelles reçues de la Haute-Albanie annoncent que le district de Malacassa vient de se soulever contre l'autorité du sultan.

MEXIQUE.

Des correspondances de New-York du 14 juillet annoncent que les nouvelles arrivées du théâtre de la guerre au Mexique laissent les choses à peu près dans le même état. Le bruit avait couru que le congrès mexicain avait rejeté les ouvertures transmises en dernier lieu par M. Trist, d'après les ordres du cabinet de Washington ; mais il ne s'est pas confirmé.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

CAFÉ DU PAVILLON, PLACE BELLECOUR.

Aujourd'hui vendredi 12 courant, musique militaire du 68^e régiment de ligne. Des tentes vastes et spacieuses ont été disposées pour abriter les consommateurs, en cas de mauvais temps.

Bourse de Paris du 11 août 1847.

Les fonds anglais étant arrivés en baisse de 5/8 0/0, la bourse a commencé avec tendance à la baisse. On a fait avant l'ouverture 76 42 1/2, puis 76 30, et le premier cours au parquet a été 76 30. Le 5 a été d'abord coté à 76 68, puis, après être resté quelque temps à ce prix, il est remonté sans réaction jusqu'à 76 73, qui a été le dernier cours au parquet. Dans la coulisse, le 5 est resté à 76 77 1/2. Affaires nombreuses, et quelques-unes assez importantes.

		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent	76 60	Saint-Germain	»
Quatre pour cent	»	Versailles (rive droite)	270 »
Quatre et demi pour cent	»	Versailles (rive gauche)	170 »
Cinq pour cent	118 05	Paris à Orléans	»
Emprunt de 1844	»	Paris à Rouen	927 30
Trois pour cent belge	»	Rouen au Havre	883 »
Quatre 1/2 p. cent belge	»	Avignon à Marseille	380 »
Cinq pour cent belge	»	Strasbourg à Bâle	»
Récépissés Rothschild	101 60	Orléans à Vierzon	547 30
Cinq pour cent romain	97 1/2	Orléans à Bordeaux	472 30
Trois pour cent espagnol	»	Chemin du Nord	533 »
Banque de France	5200	Paris à Strasbourg	590 »
Banque belge	»	Tours à Nantes	370 »
Caisse Lafitte	1160	Paris à Lyon	598 75
Comptoir Ganneron	1073	Obligations de Paris	446 25

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 13 août.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	»	»	1241 25	»	1240	1241 25
prime d. 10	»	»	»	»	1250	1248 75
Paris à Rouen	956 25	»	957 50	953	953	953
prime d. 10	»	»	»	»	958 75	940
Avignon à Marseille	»	»	592 50	590	590	590
prime d. 10	»	»	600	»	600	610
Orléans à Vierzon	»	»	336 25	335 75	336 25	335 75
prime d. 10	»	»	»	»	362 50	360
Chemin du Nord	»	»	557 50	558 75	558 75	556 25
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon	»	»	598 75	597 50	597 50	597 50
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	615	»

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, 1.

VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi seize août 1847, à dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, place des Cordeliers, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers, tels que lits, garde-paille, matelas, traversins, draps de lit, couvertures, glace, table, buffet, poêle, seau en ferblanc, vaisselle en terre et faïence, commode, chandeliers, etc. (3211)

DAGUERRÉOTYPE DE M. ADRIEN BERTRAND, Pavillon vitré, place des Terreaux, 5, à Lyon.

PORTRAITS.

PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ, SPÉCIAL, SANS MIROITÉ. ÉPREUVES DE CHOIX ET SIGNÉES.

Tous les jours de six heures du matin à cinq heures du soir. (898)

AVIS. On demande à acheter de rencontre une voiture dite lilloise, à quatre places, et assez légère pour un cheval. S'adresser rue du Plat, n° 1, au 2^e. (2376)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e Trouvé, avoué près le tribunal de première instance de Lyon, située ci-devant place des Carmes, 3, est transférée, à dater du 20 juillet courant, quai d'Orléans, 1, à l'angle de la rue Constantine, à l'entresol. (3382)

A VENDRE à la Laiterie Suisse, aux Brotteaux, avenue de Créqui, une ou deux vaches première qualité, pleines et au lait.

Un gros tas de fumier de chevaux. S'y adresser. (897)

PAPIERS PEINTS.

MM. PIGNET jeune fils et PALIARD, fabricants à Saint-Genis-Laval, ont ouvert depuis quelques jours leur magasin de détail à Lyon, place Bellecour, 9, près la poste aux lettres.

Grand choix de papiers à 25 c. le rouleau, et 60 c. satinés.

Assortiment complet de tous les articles riches. Reproduction de plusieurs jolis dessins toile perse, dont on trouvera les étoffes assorties chez MM. V^e Empaire et fils, place de la Comédie. Prix fixe de fabrique. (2374)

MM. Jardin et Veillas,

CHEMISIERS BREVETÉS (sans garantie du gouvernement), à Lyon.

Viennent d'organiser à Paris une fabrique de gants d'un nouveau système : Gants à Bascule. Nous engageons vivement les consommateurs à en faire l'essai en prenant mesure, seul moyen de prévoir toutes les sinuosités de la main et d'être bien ganté. Comme on ne peut employer que des peaux supérieures pour ce système de gants,

les personnes auront le double avantage de les essayer et de les rendre s'il ne conviennent pas.

Cette spécialité manquait à la ville de Lyon, ce qui réserve à MM. JARDIN et VEILLAS le même succès qu'ils ont honorés d'avoir pour la Chemise qui prend chaque jour une grande extension.

On trouve toujours dans leurs magasins un assortiment de nouveaux patrons pour caleçons et gilets de flanelle. (2369)

A VENDRE Une jolie fabrique de toile cirée bien organisée et en activité, située à Montbrillant, près de Villeurbanne (Rhône).

S'adresser à M. Saunier, café du Midi, maison Valensaut, lieu des Hirondelles, près de la Guillotière. (882)

MALADIES DE POITRINE.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les Maladies de Poitrine, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PÂTE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 45, et à la pharmacie des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1 ; CHALON-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue ; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

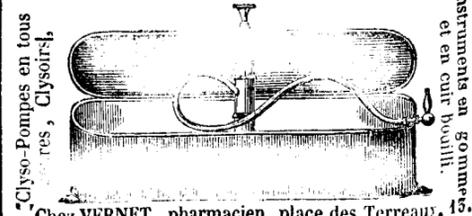
M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (8825)

AVIS. On donnera 10,000 f. à celui qui prouva repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves. Cette Eau de Lob régénère la chevelure et la conserve jusqu'au tombeau.

Prix du flacon : 10 fr. ; demi-flacon, 5 fr. Seul dépôt, aux mêmes prix, chez Parratte, coiffeur et marchand parfumeur, rue Saint-Dominique, 16, à Lyon. (2344)

Plus d'Arsenic!!!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infailible. Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)



Chef VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15. LYON. — IMPRIMERIE BOURSY FILS. Rue Poulaitier, 19.